

11773

TD

ÉTAT ISLAMIQUE DE MAURITANIE

HONNEUR-FRATERNITE-JUSTICE

DDC(25). 132

CONTRIBUTION AU SEMINAIRE

SUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DU BASSIN DU FLEUVE

SENEGAL

- A S P E C T S

- S U R V E I L L A N C E

DAHMOUN OULD MERZOUG
Service du Reboisement
Faune MDR/DPN/RIM

SAINT-LOUIS (Sénégal)
du 12 au 19/12/83

INTRODUCTION GENERALE /

Les forêts couvrent un tiers du globe et plus de la moitié de la surface des pays en voie de développement. Bien que l'étendue totale des zones forestières des pays sous-développés dépasse un milliard d'hectares, au rythme actuel des opérations de défrichement menées pour les besoins de l'installation d'agriculteurs, ces zones pourraient disparaître dans les 60 ans à venir si l'on n'entreprend pas de programmes de reboisement pour compenser les pertes.

Entre 1960-1965, la moitié des zones forestières des pays en voie de développement ont été déboisées pour les besoins de l'agriculture et la culture itinérante qui est pratiquée à présent sur plus de 10 millions d'hectares (30% des sols cultivables du globe). Les zones forestières existantes des pays en développement estimées à 1 200 millions d'ha de forêt adulte sont actuellement détruites au rythme de 15 à 20 millions d'hectares par an. La production forestière annuelle représente un volume qui dépasse 115 milliards de Dollars. Le commerce de ces produits dans son ensemble représente environ 30 milliards de Dollars. Les forêts jouent un rôle important dans le développement économique : en plus de leur influence prépondérante sur l'environnement, elles fournissent d'innombrables produits d'un intérêt vital pour l'Homme.

L'une des manifestations les plus évidentes de leur valeur est donnée par les effets bénéfiques qu'elles ont sur les cours d'eau versants, où elles régularisent le ruissellement des eaux, protégeant les sols contre l'érosion et empêchant l'envasement des barrages et des cahaux. Elles ont des effets microclimatiques marqués qui sont favorables tant à l'espace humaine qu'aux troupeaux. Elles fournissent un abri pour la faune sauvage et sont d'agréables centres de loisir. La plupart des sociétés humaines utilisent également des produits forestiers. Ces produits fournissent de la nourriture, du combustible, des fibres, du bois de construction ainsi que les produits industriels tels que les gommes, les réserves, les pâtes, les poteaux électriques, le papier journal et d'autres catégories de papier, de matériaux d'emballage, des textiles et de l'habillement.

Près de 200 millions de personnes vivent dans les zones forestières tropicales où elles pratiquent la culture sur brûlis sur quelque 300 millions d'hectares de terres forestières pour assurer leur subsistance quotidienne. La situation des forêts dans le Monde est alarmante et plus particulièrement celle des forêts mauritaniennes qui subissent les effets néfastes de la sécheresse combinée à un bétail en surabondance, à l'attelage intense et aux coupes abusives et irrégulières pratiquées par les ruraux.

Sur un total de 108,58 millions d'hectares que compte le territoire National, 15 millions sont classés comme zones non déser-
tifiées. Sur ces 15 millions, 14 millions (soit 93%) auraient été affectés par la désertification au cours des 20 dernières années. Les éléments d'acacia Sénegalensis (gommiers) sont dans certains ensembles (Trarza) notamment en voie de disparition. Plus de 60% des superficies des forêts classées essentiellement Acacia nilotica dans la vallée du Fleuve ont été détruits. Les forêts de gonakiers occupent 100 ha de part et d'autre du Fleuve Sénégal, soit 0,17% de la superficie du bassin du fleuve. Selon les statistiques en Mauritanie, les forêts classées couvrent une superficie d'environ 126 725 ha et les forêts non classées 5 000 ha. Dans la zone du Fleuve, les forêts de gonakiers couvrent une superficie de 20 304 ha, et 11 516 ha environ dont les 3/4 seront affectés par le changement régime du Fleuve Sénégal. La situation de l'environnement dans le bassin du fleuve sénégal est déjà alarmante surtout du côté mauritanien où l'on constate déjà cette année à cause de la sécheresse, une montée des eaux salées, une absence totale de pâturages, une installation plus ou moins importante de dunes de sable mobile, signe précurseur d'un début de dénudation des sols. La question posée est : Quels seront les impacts de l'aménagement du bassin du fleuve Sénégal sur cet environnement dont l'équilibre est déjà fragile et précaire ? Il est permis de rappeler que la construction de Diama à une trentaine de km en amont de Saint-Louis dont les principales fonctions sont : de jouer le rôle d'une barrière contre la pénétration des eaux salées dans la zone en amont du barrage et de fournir un stock d'eau douce nécessaire à l'irrigation. L'eau qui s'écoule en aval du barrage sera douce toute l'année, par contre en aval, l'eau sera océanique (salée) pendant la saison sèche. Elle deviendra douce face au débordement du réservoir de Diama au moment du pic de la période de crue, ce qui entraînera une disparition de la langue salée sur laquelle se déplacera vers l'amont pendant la saison sèche. Il est à remarquer que sur la rive gauche, existe déjà une digue qui va de Diama à Rosso. Elle coupe le parc du Djoudj du côté mauritanien, et est prévue la construction d'une digue semblable entre Diama et Rosso laquelle rayonneront des ouvrages secondaires, un au niveau de sur Macène le long du marigot de N'Diader, reliera le Fleuve Sénégal et l'Aftout Es-Sahéli, l'autre ouvrage partira de Toundou Beret, rejoindra le marigot de Bell pour rejoindre Toundou Ziré, longera Tounou Ziré jusqu'à sa partie la plus à l'Ouest pour rejoindre la dune.

L'accumulation de l'eau derrière le barrage (Amart) entraînera à la création de 3 zones:

- 1 zone inondée en permanence, délimitée par les 2 digues
- 1 zone où l'inondation en eau douce peut être contrôlée
- 1 zone en aval des ouvrages deviendra sursalée.

Tous ces aménagements prévus auront des répercussions moins néfastes sur un environnement dont l'équilibre éco-sociétal est déjà rompu compte tenu de la situation de sécheresse actuelle et l'exploitation irrationnelle et abusive des ressources naturelles existantes. Les impacts des aménagements se feront dans plusieurs domaines intéressant la vie des populations et la flore, la faune surtout aquatique, la santé et les eaux.

domaine de la flore/

En amont du barrage, il y aura inondation de 1 000 ha de gonakié, laquelle entraînera la perte de 25.500 stères de bois chauffé en plus de 700 hectares de frange forestière et 1 000 ha de savane arborée. Il n'y a aucun doute que sur les sites du barrage (zone de retenue), la déforestation sera importante. L'intensification de l'agriculture dans le bassin du confluent aura pour principale conséquence les défrichements entraînant ainsi la dénudation des sols qui seront sujets à l'érosion hydrique et éolienne. La sédentarisation qui sera de plus importante, créera des besoins nouveaux en bois de chauffage et en charbon de bois, lesquels susciteront pour leur satisfaction des prélèvements de la matière première qui deviendra de plus rare.

En aval du barrage, les problèmes seront plus aigus. En point de vue forestier, tous les gonakiés sont appelés à disparaître à cause des crues annuelles. Si certaines corrections doivent être apportées, la Mangrove d'*Avicenia nilida* disparaîtra : celle du site du barrage de Diamaré, les pâturages de Ziré, les îlots incendiés en permanence disparaîtront ; les sables entraînés par les vents envahiront cette zone jadis prospère et seule vestige de la Mauritanie.

Agissant maintenant de la faune en particulier les espèces aquatiques - ce qui nous amène à parler de la pêche.

construction du barrage de Diama entraînera une modification du régime de la salinité. Les poissons vivant dans cette zone ont une présence d'eau saumâtre pour leur reproduction, étant donné que le gradient de salinité par kilomètre sera réduit, d'où la mutation des habitats dans cette zone. Cette réduction des habitats entraînera une diminution de la biomasse ichtycole. On estime qu'il y aura une perte annuelle de 4.000 tonnes de production halieutique. Certaines espèces risquent de disparaître notamment la Sardine, la Crevette rose et le Lamantin).

Changement écologique qui fait suite aux aménagements après la construction du barrage aura des répercussions non seulement sur la flore, la faune mais aussi sur la santé des populations vivant dans le Delta et sur la qualité des eaux.

domaine sanitaire/

Il y aura recrudescence du paludisme à cause de la prolifération des moustiques anophèles qui transmettent la maladie dans les zones stagnantes des zones non drainées et dans les périphéries mais aussi la bilharziose urinaire. On notera aussi l'apparition de certaines maladies jusque là inconnues dans la zone, l'endémie d'arcoose.

Et enfin des eaux/

Mauritanie est un pays situé en majeure partie dans la zone sèche. L'essentiel de ses ressources en eau réside dans les nappes souterraines, lesquelles seront affectées par les aménagements du bassin du fleuve Sénégal, notamment :

La nappe aluviale qui est une source importante d'approvisionnement pour la population de la vallée malgré son volume réduit et sa faible étendue

La nappe sédimentaire côtière qui est la principale nappe du littoral groupant l'acquifère du Trarza - Brakna qui alimente la ville de Nouakchott, l'acquifère de Bennichab et Tirhersiou qui sont respectivement Akjoujt (mine de cuivre) Nouadhibou

et les Mauritanides : Il est impératif de souligner les relations Fleuve - nappes :

En effet la recharge de la nappe aluviale est assurée par le fleuve et les eaux de pluies: les relations Fleuve - nappe du littoral sédimentaire, acquifère de l'Arc des Mauritanides sont mal connues, des études sont en cours pour les établir.

Pour conclure, il est permis de noter qu'il y a un système d'écoulement des eaux dont les relations sont peu ou mal connues mais la présence de l'Eau douce pour que ces nappes soient alimentées par le Fleuve est garantie.

Par ailleurs la mise en eau des barrages exigerait un contrôle régulier et régulier de ces nappes. Aussi une planification sur l'utilisation et la protection des eaux souterraines des aquifères concernées est plus qu'une nécessité mais aussi une surveillance tant de la qualité et que de la quantité des eaux.

Enfin, dans la mesure où présentés de manière très brève les impacts des aménagements sur l'environnement, lesquels nécessitent des mesures correctives pour atténuer leurs effets.

Ensuite, dans les recommandations, il est prévu la création d'un espace naturel dans le THIAN BRANK et le Drawherg, lesquels se situent au dessus du niveau de la mer, il y a lieu de trouver une localisation plus favorable ; s'ajoute à cela la coupe des forêts ayant une vocation commerciale avant la mise en eau du barrage. Cette opération nécessiterait des moyens humains et financiers dont la Mauritanie n'a pas. Elle recommande la création d'une réserve en face du Pointe de l'Ajjo.

Cette réserve a pour objectif:

1- de préserver le milieu d'estuaire en particulier des marais reliques
2- de permettre la reproduction des oiseaux d'eau africains
3- de cueillir les oiseaux migrateurs d'Europe.

Un autre objectif à long terme serait la réintroduction des mammifères autrefois abondants notamment les gazelles; cette réserve couvrant 13.000 ha et comporterait trois parties:

- 1- la partie comprise entre la rive droite et le Fleuve; cette zone serait inondée presque entièrement en permanence et aurait la vocation d'accueillir les oiseaux d'eau migrants
- 2- la partie située entre la digue rive droite, le marigot de Bell, le marigot de Malalane, comprenant la mare de Diawherg et la partie de la dune de Berete. Cette zone aurait comme vocation de favoriser la reproduction du Pelican blanc et de préserver la faune arctique du bas-Delta

3^e) Une des marigots de Khorumbam et TIELAKH dans - 6
Il se situe la mangrove relique et les petites mares. Cette
aurait comme vocation de protéger la reproduction de cer-
c espèces de poissons, de protéger les mangroves et de per-
la reproduction d'oiseaux d'eau africains qui nichent
es mangroves et se nourrissent de poisson.

V.S. ne prévoit d'aménagement dans cette immense zone
et aux deux premières. Pourtant cette zone contient le mi-
lieu plus important du bas-Delta mauritanien.

Et, c'est là que subsiste la végétation vîparienne dont la *Vicenia nilida*. Cette zone est appelée à se désertifier l'été douce et surabondance d'eau salée à moins qu'une digue soit construite entre la dune de Berete et la dune côtière située sur le Tielakh. Cet ouvrage sur le Tielakh (marigot) fait un estuaire artificiel limité au Nord par le barrage. Il est facile d'y obtenir de l'eau saumâtre par les ap-salée du Tielakh et d'eau douce du Bell.

Le plan de classement de cette réserve est à l'étude.

et de constater qu'il n'y a aucune compensation des pertes suite aux inondations; il y a lieu de souligner ici une volet Amélioration pastorale par l'introduction burragères.

de ce volet, un autre de reboisement, de production et à grande échelle doit être envisagé en vue d'assurer l'approvisionnement des populations sédentaires en bois de chauffage et